Communiqué de presse

BEAUHARNOIS FRANCHIT UNE NOUVELLE ÉTAPE EN SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA SIGNATURE DE SA CONVENTION COLLECTIVE 2025-2030

Beauharnois, le 19 octobre 2026 - La Ville de Beauharnois est heureuse d'annoncer la signature, le jeudi 15 octobre dernier, d'une nouvelle convention collective avec ses pompiers, couvrant la période de 2025 à 2030. Cette entente marque une étape importante dans l'évolution du Service de sécurité incendie, notamment en prévoyant l'implantation progressive d'une garde interne permanente, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

UNE COUVERTURE BONIFIÉE AU BÉNÉFICE DES CITOYENS

Après avoir amorcé l'implantation d'une garde interne à certaines heures, la Ville poursuit le développement de son service incendie en visant désormais une couverture permanente. Cette transition se réalisera progressivement et permettra, à terme, d'assurer la présence de quatre pompiers ou pompiers premiers répondants en tout temps, de jour comme de nuit.

Cette nouvelle organisation permettra au Service de sécurité incendie de mobiliser un premier véhicule pour se rendre sur les lieux d'un incendie ou d'une autre urgence, peu importe le moment. Une amélioration concrète qui contribuera à renforcer la capacité d'intervention du Service et la sécurité de la population.

« Nous avons déjà entrepris des changements importants dans l'organisation de notre service incendie, et cette entente nous permet d'aller encore plus loin. Notre objectif est clair : améliorer continuellement notre capacité d'intervention, tout en nous assurant de pouvoir compter sur une équipe compétente, engagée et motivée. Pour y arriver, il faut aussi offrir des conditions de travail à la hauteur du rôle essentiel que jouent nos pompiers dans notre communauté », souligne **Alain Dubuc, maire de Beauharnois**.

communications@ville.beauharnois.qc.ca
Tél.: 450 429-3546

Communiqué de presse

DES CONDITIONS DE TRAVAIL QUI ÉVOLUENT AVEC LE SERVICE

La convention prévoit également plusieurs améliorations aux conditions de travail des pompiers, dans un souci d'équité avec les autres employés municipaux.

Elle comprend notamment des ajustements salariaux, un rattrapage progressif des salaires, une bonification des vacances ainsi qu'une augmentation du régime de retraite à 8 %, à l'image des conditions offertes aux autres employés syndiqués de la Ville.

Au-delà de ces améliorations, la Ville souhaite offrir un environnement de travail attrayant et valorisant, qui favorise la motivation, l'engagement et la rétention de personnel qualifié. En misant sur des conditions de travail compétitives et adaptées à la réalité du métier, elle contribue à bâtir une équipe solide et mobilisée, capable de répondre aux besoins actuels et futurs de la population.

UNE ENTENTE TOURNÉE VERS L'AVENIR

Cette nouvelle convention collective constitue un jalon important dans le développement du Service de sécurité incendie de Beauharnois. Elle témoigne de la volonté de la Ville d'investir autant dans l'amélioration de ses services que dans les personnes qui les rendent possibles au quotidien.

La Ville remercie les représentants des parties impliquées dans les négociations pour leur collaboration et leur contribution à la conclusion de cette entente.

------- 30 -------

Source :
Service des communications et technologies de l'information
Ville de Beauharnois

communications@ville.beauharnois.qc.ca
Tél.: 450 429-3546